

**ATECON asbl**  
**Britselei 94 – boîte 31**  
**2000 Anvers**  
**Tel: 03/770 75 14**  
**www.atecon.be / info@atecon.be**



## RAPPORT DE CONTRÔLE

### Information générale :

Rapport N°:	200612	Date du contrôle:	15/04/2016
Agent-visiteur:	Paternoster Michaël	Procédure:	TP-E-01
Contrôle suivant R.G.I.E. art.:	86/87, 95, 270	Contrôle N°:	20160504
Genre de contrôle:	Installation temporaire		

### Adresse et Information de contrôle :

Lieu du contrôle:	Place de la Patrie 23 , 1030 BRUXELLES 3		
Gestionnaire du réseau de distribution:	Sibelga		
Compteur n°:	a placer		
Index compteur:	Jour:		
	Nuit:		
EAN-code:			
Nom client:	Esat Onat	Adresse client:	Place de la Patrie 23, 1030 Bxl
Propriétaire:	Esat Onat	Adresse propriétaire:	
Installateur:	Esat Onat		
N° de TVA ou ID:			
Type de locaux:	Appartement (N° appartement : 1e + 2e + grenier)		

### Information générale de l'installation électrique:

Tension nominale:	230V	Protection max.:	2 x 40 A	Liaison compteur-tableau:	XVB 2 x 10 mm <sup>2</sup>
Type électrode:	Piquet	# tableaux :	2	# circuits terminaux:	8

### Interrupteurs différentiels :

In:	IA:	#p:	Type:	Icu:	Test:	x2,5:
40 A	300mA	2	A	3000 A	OK	OK
40 A	30mA	2	A	3000 A	OK	OK

### Description de l'installation:

Circuits protégé et # circuits:	Protection:	Section:
Générale # 8	A - C ; E - I	2,5mm <sup>2</sup> , 6mm <sup>2</sup>
Générale # 8	A - C ; E - I	2,5mm <sup>2</sup> , 6mm <sup>2</sup>

### Mesures, épreuves et contrôles visuels:

Ra:	42,00	Ohm	Valeur d'isolement général:	207,00	MOhm	Continuité de la terre:	OK
Contact direct:	OK		Contact indirect:	OK		Inspection visuelle gén.:	OK
Schémas corrects:	OK		Liaisons équipotentielles:	OK		Appareils fixes:	NVT

### Résultats (Infractions, remarques et notes) :

Voir annexe

**Conclusion** L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est de prévoir avant le: 15/05/2017 (art. 271).

**# pièces jointes:** Schémas unifilaires: OUI Schémas de position: OUI Autre:

Pour le directeur, l'agent-visiteur  
Paternoster Michaël



ATECON VZW  
Britselei 94 bus 31  
2000 Antwerpen  
BTW-BE: 0408.677.925  
info@atecon.be

Visum GRD (art. 270)

**ATECON asbl**  
Britselei 94 – boîte 31  
2000 Anvers  
Tel: 03/770 75 14  
[www.atecon.be](http://www.atecon.be) / [info@atecon.be](mailto:info@atecon.be)



#### **CONSTATATIONS: Infractions**

Aucune infraction

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

Aucune remarque

#### **CONSTATATIONS: Notes**

Notes général :

- 1.10. : Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont été vérifiés
- 1.11. : Pendant le contrôle aucun des interrupteurs, des plinthes, des prises, ... ont été ouverts.

#### **Conseils**

- a. L'obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique.
- b. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- c. L'obligation d'aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction énergie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- d. L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.